**REGIOSTARS 2016**

# Prix remis aux projets innovants soutenus par la politique de cohésion de l'Union européenne

# Guide à l'intention des candidats


*1. INTRODUCTION* _____ *2*

*2. RÈGLEMENT GÉNÉRAL* _____ *2*

**2.1 Catégories de prix** _____ **2**

**2.2 Candidats** _____ **2**

**2.3 Comment soumettre le dossier de candidature?** _____ **3**

**2.4 Date de clôture** _____ **3**

**2.5 Coordonnées** _____ **3**

*3. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ* _____ *3*

*4. CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES PRIX* _____ *4*

*5. NOTE EXPLICATIVE SUR LES CATÉGORIES DE PRIX* _____ *5*


Pour vous aider à préparer votre candidature, nous mettons à votre disposition un formulaire au format Word.
Notez toutefois qu'à partir de cette année, **les candidatures ne pourront plus être envoyées dans un document Word mais devront être envoyées directement via le formulaire en ligne que vous trouverez sur la plate-forme des RegioStars.**

# REGIOSTARS 2016

## 1. INTRODUCTION

L'objectif de la remise des prix RegioStars est d'identifier les bonnes pratiques dans le développement régional et de mettre en évidence des projets ou mécanismes de soutien originaux et novateurs susceptibles d'intéresser et d'inspirer d'autres régions et gestionnaires de projets. Les projets ou mécanismes de soutien éligibles doivent avoir été cofinancés par le Fonds européen de développement régional, le Fonds de cohésion, le Fonds social européen, l'Instrument d'aide de préadhésion ou, pour la catégorie 5, l'Assistance technique (AT).

Tous les finalistes seront conviés à la cérémonie de remise des prix et recevront un certificat ou une médaille. Ils seront également présents dans une brochure publiée par la Commission européenne, ainsi que dans la base de données des meilleures pratiques accessible en ligne sur le site Inforegio.

Un grand prix est décerné pour chaque catégorie. Il s'agit d'un trophée et d'un certificat présentés par la Commissaire européenne de la Politique régionale, Corina Creţu, et le président du jury RegioStars le jour de la cérémonie de remise des prix à Bruxelles. Chaque lauréat sera l'objet d'une courte vidéo publiée en ligne, suivie d'une campagne promotionnelle.

## 2. RÈGLEMENT GÉNÉRAL

### 2.1 Catégories de prix

Pour l'année 2016, il existe cinq catégories de prix RegioStars:

**Cat. 1 Croissance intelligente**: les nouvelles possibilités de l'économie mondiale

**Cat. 2 Croissance durable**: l'économie circulaire

**Cat. 3 Croissance inclusive**: l'intégration - création de communautés inclusives et multiculturelles

**Cat. 4 CityStar**: des solutions innovantes pour un développement urbain durable

**Cat. 5 Gestion efficace:** faire une différence en gérant différemment

### 2.2 Candidats

Les 274 régions NUTS-2[1] d'Europe sont éligibles à une aide apportée par le Fonds de cohésion et les Fonds structurels européens dans le cadre de nombreux programmes nationaux, régionaux ou de coopération. L'État membre ou l'Autorité de gestion des fonds structurels[2] la mieux à même de traiter des programmes régionaux ou nationaux – pour la période 2007-2013 ou 2014-2020 – est autorisé à soumettre un dossier par catégorie et par région.

---

[1] NUTS est la «nomenclature des unités territoriales statistiques», un système de découpage unique et cohérent des territoires de l'Union européenne conçu pour produire des statistiques régionales.

[2] Pour connaître l'Autorité de gestion des Fonds structurels alloués à votre région, consultez RegioAtlas: http://ec.europa.eu/regional_policy/atlas2007/index_en.html. Dans certaines circonstances, les Autorités de gestion nationales délèguent leurs responsabilités aux organismes régionaux («Autorités de gestion déléguées»). Le cas échéant, les Autorités de gestion déléguées sont autorisées à soumettre leur candidature.

### 2.3 Comment soumettre le dossier de candidature?

Les dossiers seront soumis par l'Autorité de gestion (nationale ou régionale) **ou** par le gestionnaire de projet **avec l'aval de l'Autorité de gestion.**

En cas de soumission directe par le gestionnaire de projet, un e-mail ou un document scanné de l'Autorité de gestion qui donne son aval pour le projet doit être fourni.

Pour vous aider à préparer votre candidature, nous mettons à votre disposition le formulaire au format Word.
Notez toutefois qu'à partir de cette année, **les candidatures ne pourront plus être envoyées dans un document Word mais devront être envoyées directement via le formulaire en ligne que vous trouverez sur la plate-forme des RegioStars:**

http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/regio-stars-awards/.

---

Les formulaires de candidature doivent être remplis de préférence en anglais (ou en français ou en allemand, si nécessaire).

Les dossiers seront traités par un jury indépendant qui tiendra compte des critères d'éligibilité et d'octroi des prix. Seules les candidatures qui remplissent les critères de la première phase d'évaluation (éligibilité) seront recevables à la seconde phase de la procédure (présélection des finalistes/prix par le jury).

Pour de plus amples informations, se reporter ci-dessous.

### 2.4 Date de clôture

Les candidatures doivent être envoyées via le formulaire en ligne le **15 avril 2016 au plus tard.**

### 2.5 Coordonnées

Toutes les demandes relatives au processus de candidature doivent être envoyées par e-mail à : **regiostars2016@iservice-europa.eu.**

***Veuillez lire attentivement le guide à l'intention des candidats avant d'envoyer votre candidature.***

## 3. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

a) La candidature doit avoir être envoyée via le site Web de RegioStars le **15 avril minuit au plus tard.**

b) Le projet doit avoir été cofinancé au titre du Fonds européen de développement régional, du Fonds de cohésion, du Fonds social européen ou de l'Instrument d'aide de préadhésion (IAP) après le 1er janvier 2008. Dans la catégorie 5, les projets constitués d'une opération dont une Autorité de gestion ou un organisme intermédiaire était bénéficiaire sont également éligibles, même si seuls des budgets d'assistance technique ont été utilisés pour atteindre l'objectif.

c) Les dossiers de candidature doivent être soumis ou approuvés par une Autorité de gestion d'un fonds structurel européen[2] compétente pour les programmes régionaux ou nationaux. Les Autorités de gestion sont libres de déterminer leur propre procédure de sélection des candidats de leur région.

d) Les dossiers de candidature doivent nous parvenir de préférence en anglais, sinon en français ou en allemand. Le respect de ces critères permettra un traitement plus rapide des dossiers.

e) Le descriptif du projet doit être directement en rapport avec la catégorie thématique choisie.

f) Le projet devra être terminé ou avoir atteint un degré d'avancement suffisant (par exemple, le projet sera en bonne voie d'atteindre les objectifs fixés initialement).

g) Le projet n'aura jamais concouru à un prix RegioStars précédent.

h) Dans la catégorie 5, les projets constitués d'une opération dont une Autorité de gestion ou un organisme intermédiaire était bénéficiaire sont également éligibles, même si seuls des budgets d'assistance technique ont été utilisés pour atteindre l'objectif.

## 4. CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES PRIX

**a) Le caractère innovant du projet**

**b) L'impact (ou l'impact escompté) du projet en termes d'objectifs fixés initialement**

**c) La pérennité financière escomptée du projet:** les candidats démontreront que leur projet sera, à terme, capable de s'auto-financer ou qu'il s'inscrit (ou s'inscrira) dans une série de projets que d'autres instruments financiers européens pourront soutenir à l'avenir;

**d) La possibilité d'exporter les bonnes pratiques mises en œuvre par le projet dans d'autres régions. La capacité du projet à mettre en valeur les partenariats locaux, régionaux et interrégionaux:** les candidats démontreront, par exemple, que leur projet a inspiré des programmes ou projets dans d'autres régions ou qu'ils ont partagé des bonnes pratiques avec d'autres régions.

## 5. NOTE EXPLICATIVE SUR LES CATÉGORIES DE PRIX

Cette note explicative comprend une description générale des catégories et une indication des projets qui pourraient aider les candidats à respecter les critères d'octroi des prix.

# CATÉGORIE 1: croissance intelligente

**les nouvelles possibilités de l'économie mondiale**

La transformation industrielle basée sur les connaissances est au cœur du concept de spécialisation intelligente. Plus de 100 régions et la plupart des gouvernements nationaux ont modifié leurs stratégies de recherche et d'innovation au cours des années passées dans le but d'identifier leurs avantages uniques par rapport à la concurrence en fonction de nouvelles associations de leur potentiel et de leurs atouts scientifiques et industrielles et concentrent leurs efforts sur ces priorités en matière de spécialisation intelligente. La mise en place de stratégies de spécialisation intelligente s'appuie sur de nombreuses ressources propres, inclut souvent des synergies avec Horizon2020 et utilise différents Fonds ESI.

Par le passé déjà, les stratégies d'innovation/industrielles/de grappe ont bénéficié du soutien de l'ERDF pour la mise en application d'un mélange de politiques en mesure de définir un exemple pour la mise en place des nouvelles stratégies de spécialisation intelligente, qui démarre maintenant, via des investissements dans les domaines suivants:

- la coopération internationale, transnationale, interrégionale et transfrontalière en tant qu'opportunité,
- la transformation économique en direction de variétés liées,
- les industries émergentes grâce à une nouvelle association de technologies/secteurs existants avec de nouvelles technologies et une coopération transsectorielle,
- l'évolution des grappes et de leurs partenariats transnationaux,
- la prévention des doublons au niveau des efforts R&I par absorption des technologies et internalisation.

# CATÉGORIE 2: croissance durable

**l'économie circulaire**

La transition vers une économie circulaire a pour objectif de préserver et maintenir la valeur des produits et ressources dans l'économie aussi longtemps que possible, tout en réduisant les déchets et l'utilisation de ressources non renouvelables. Cette transition vise à donner un coup d'accélérateur à la compétitivité et l'économie de l'UE avec de nouvelles opportunités économiques et des modes de production et de consommation innovants et plus efficaces. Elle peut créer des emplois locaux pour du personnel peu ou très diplômé et des opportunités de cohésion et d'intégration sociales. L'action portant sur l'économie circulaire est en lien étroit avec un certain nombre d'autres priorités de l'UE, dont les emplois et la croissance, l'agenda des investissements, le climat et l'énergie, l'agenda social et l'innovation industrielle.

La Commission a adopté son ensemble sur l'économie circulaire le 2 décembre 2015. Cet ensemble contient une proposition de loi pour de nouvelles cibles de recyclage et un plan d'action ciblant le cycle de ressources complet.

Les investissements menés pour la politique de cohésion dans le domaine de l'économie circulaire ont été importants au cours des deux dernières décennies et le resteront en 2014-2020. Ils représenteront également une contribution significative à l'avenir.
La catégorie de prix a pour objectif de mettre en évidence de bons exemples d'initiatives et de projets nationaux et régionaux qui ont bien supporté la transition vers une économie circulaire et peuvent inclure des investissements dans les domaines suivants:

- la gestion des déchets respectant la hiérarchie des déchets dont le principal objectif est la prévention des déchets et, si cela ne peut être atteint, leur réutilisation et leur recyclage, par opposition à une infrastructure de gestion des déchets de base (fermeture des décharges, incinération limitée, infrastructure de recyclage de base),
- la bioéconomie en tant qu'alternative essentielle aux dangers et limites de notre économie actuelle, basée sur le fossile,
- l'écoconception ou la conception de produits,
- la stimulation de symbioses industrielles, qui transforme le sous-produit d'une industrie en la matière première d'une autre et qui implique différentes organisations dans un réseau afin de promouvoir l'écoinnovation, le changement culturel à long terme et les nouveaux modèles d'entreprise, y compris pour l'efficacité des ressources et de l'énergie.

# CATÉGORIE 3: croissance inclusive

**l'intégration - création de communautés inclusives et multiculturelles**

Comme l'indique la stratégie Europe 2020, la croissance inclusive vise à proposer aux citoyens européens des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, à ramener le taux d'enfants quittant l'école de manière anticipée à moins de 10 % et à réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes en situation de pauvreté (ou menacées de pauvreté). Ces objectifs ne peuvent cependant être atteints sans mettre l'accent sur la réduction de la ségrégation des groupes menacés d'exclusion sociale, aussi bien dans l'enseignement que dans l'espace.
La complexité et l'interdépendance des défis liés à l'exclusion sociale exigent des réponses durables qui traitent des aspects multidimensionnels de l'exclusion sociale via une approche intégrée qui associe des efforts dans différents domaines, dont l'enseignement, l'emploi, le logement, la santé et les services sociaux. Dans le but de garantir l'efficacité et la durabilité, il est essentiel que ces investissements ne contribuent pas à renforcer encore davantage la ségrégation et soient mis en place dans le cadre d'une approche intégrée. La ségrégation dans l'enseignement et dans l'espace est un problème critique et complexe auquel le Fonds structurel et d'investissement européen est confronté. L'utilisation intégrée du fonds ESIF est importante pour traiter la dimension territoriale de la pauvreté et réduire la ségrégation dans l'enseignement et dans l'espace.

La catégorie Croissance inclusive des prix RegioStars 2016 s'efforcera de mettre en évidence des exemples
d'utilisation du Fonds structurel et d'investissement européen par des états-membres pour développer des communautés inclusives et sans ségrégation. Les projets de cette catégorie peuvent porter sur les thèmes suivants:

- Projets d'inclusion sociale intégrés traitant les besoins spécifiques de:
    - zones géographiques les plus touchées par la pauvreté,
    - groupes cibles les plus exposés à la discrimination ou l'exclusion.

- Projets de développement urbain intégrés axés sur des mesures de logement social, avec des interventions dans les domaines de l'enseignement, de l'emploi, de la santé et des services sociaux,
- Garantir l'accès à un enseignement inclusif et sans ségrégation,
- Améliorer l'accès/développer les capacités des services de santé/sociaux pour garantir un accès égal aux groupes marginalisés,
- Prendre en charge la transition de services institutionnels vers des services basés sur la communauté (désinstitutionalisation),
- Intégrer les réfugiés/migrants dans l'économie et la communauté locales.

# CATÉGORIE 4: CITYSTARS

**des solutions innovantes pour un développement urbain durable**

Les progrès futurs vont venir bousculer le mode de fonctionnement traditionnel des villes. Face au vieillissement et à l'hétérogénéité de leurs populations, à la nécessité de modifier les liens avec leurs citoyens, de contrer les effets du changement climatique, de répondre aux besoins d'une économie qui exige de nouvelles compétences, de venir à bout des poches de pauvreté, d'assurer la pérennité des services publics, d'intégrer les migrants, etc., les villes vont être appelées à s'adapter et à tirer au mieux parti des nouvelles opportunités.

Il est clair qu'elles devront faire preuve de créativité pour gérer ces difficultés complexes selon une approche intégrée. Cette situation a été prise en compte en vue de la période de programmation 2014-2020 qui a décidé de privilégier le développement durable intégré en milieu urbain et de placer les villes au cœur de ce dispositif.

Les activités que l'on retrouvera dans les projets grâce auxquels les villes ont déjà commencé à envisager ces nouveaux défis seront, par exemple:

- Des initiatives innovantes combinant une utilisation rationnelle des ressources et la promotion de l'équité sociale;
- Des modèles de gouvernance fédérateurs et inédits reposant sur l'utilisation des nouvelles technologies;
- Des initiatives ayant transformé les villes en économies circulaires (utilisation rationnelle des ressources);
- Des solutions innovantes qui prennent en charge l'intégration des migrants dans les villes;
- De nouvelles manières d'améliorer les compétences qui créent de meilleures opportunités professionnelles.

# CATÉGORIE 5: simplification et gestion efficace

**faire une différence en gérant différemment**

La capacité administrative à gérer les fonds et les politiques dans notre économie globale de plus en plus complexe est essentielle à la mise en place d'un environnement administratif, physique, légal et financier dans lequel les entreprises peuvent prospérer. Les anciens modèles

d'administration publique doivent être revus pour bénéficier des nouvelles opportunités numériques, proposer des services plus rapides et plus simples aux citoyens et aux entreprises et également garantir une plus grande efficacité de la gestion des Fonds ESI. La modernisation des administrations peut prendre différentes formes, dont les suivantes:

- Méthodes innovantes de gestion des Fonds (solutions d'approvisionnement électronique, de gouvernement électronique, etc.)
- Approches de gouvernance participative et ouverture et transparence des données
- Nouveaux mécanismes de distribution (prise en charge des innovations du côté de la demande)
- Méthodes de sélection de projets innovantes (en sélectionnant les candidats via une procédure en plusieurs étapes, du conseil pour de petites sommes forfaitaires à la prise en charge de subventions/instruments financiers plus importants)

Dans la catégorie 5, les projets constitués d'une opération dont une Autorité de gestion ou un organisme intermédiaire était bénéficiaire sont également éligibles, même si seuls des budgets d'assistance technique ont été utilisés pour atteindre l'objectif.